

Rapport de soutenance de la thèse présentée par Mademoiselle Clémence Bedu

« *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de " l'impératif délibératif "*.
*Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type " mini public " dans le domaine de
l'eau potable »*

Université de Strasbourg

Unité mixte de recherche GESTE Cemagref/ ENGEES – le 27 septembre 2010.

A l'invitation du président, Clémence Bedu commence sa présentation en posant le cadre scientifique de son travail. Celui-ci s'inscrit au croisement de deux hypothèses fortes, celle de la montée en puissance d'un « impératif délibératif » et celle de l'émergence d'une « démocratie technique ». Elle présente ensuite la problématique de sa thèse, à savoir la volonté d'explorer trois « angles obscurs » de la littérature sur la participation et la délibération : le cheminement du schème participatif au sein d'une « citadelle technique », en l'occurrence le service de l'eau d'une grande collectivité ; la construction volontariste d'une offre de participation en contexte d'absence de controverse et de « prises » de participation ; les conditions de production collective d'un avis citoyen par un petit groupe de jurés profanes dans le cadre d'une procédure de type « mini public ». C. Bedu expose alors le contexte et la nature de la recherche-intervention qu'elle a conduite avec les acteurs nantais. Elle focalise ensuite l'exposé sur quelques propriétés marquantes de l'atelier citoyen *Dem'eau* et sur le déroulement et les enseignements tirés de ce cas de procédure « mini public ». Elle concentre enfin sa présentation sur la production de l'avis citoyen *Dem'eau*, analysée grâce à un protocole de description et de traçage inspiré de l'approche pragmatique. Après avoir développé les paramètres susceptibles d'influencer la trajectoire des recommandations finalement inscrites dans l'avis remis aux élus, elle détaille les quatre régimes d'inscription distingués dans la thèse, et restitue, à titre d'exemple, les trajectoires contrastées de deux recommandations. Elle termine par une synthèse des principaux acquis du projet *Dem'eau* et de son travail de thèse, aux niveaux académique (notions de charge morale des jurés et de régimes d'inscription dans l'avis final) et opérationnel (comment améliorer la prise au sérieux des démarches participatives et améliorer la légitimité des jurys citoyens au niveau local ?).

Prenant la parole à la suite de l'exposé de la candidate, **Rémi Barbier** souhaite souligner pour commencer la qualité de la collaboration entre Nantes Métropole et le *Cemagref*. Une convention de recherche-action lie en effet les deux organismes depuis 2005, et c'est dans ce cadre qu'ont été développés la thèse de C. Bedu et le projet *Dem'eau*. R. Barbier salue l'engagement humain, intellectuel, politique et financier de la communauté urbaine, et au premier chef ceux de D. Verdon (pour la direction de l'eau) et de P. Cloutour (pour la Mission Dialogue citoyen). Il précise que l'expression « laboratisation d'une bureaucratie communautaire » qui s'est imposée dans le deuxième chapitre de la thèse pour désigner l'effet concret de la recherche-action ne fait pas que signaler la dette théorique de la thèse à la sociologie de l'innovation. Elle a une signification qui n'est pas anodine et sur laquelle il revient brièvement. Sans faire injure au monde des collectivités, il rappelle que celles-ci n'apprécient guère l'inconnu et sont caractérisées par une culture professionnelle faite de pragmatisme et de prudence. Or, pour R. Barbier, le projet *Dem'eau* a précisément permis de créer un espace où la prise de risque et l'expérimentation ont été possibles, à partir du

moment où elles étaient préparées et accompagnées par une équipe de chercheurs. En ce sens, c'est bien un petit laboratoire d'innovation sociale que l'équipe du *Cemagref* a pu faire fonctionner au sein de cette grande organisation communautaire. Clémence Bedu en a été la cheville ouvrière, elle a porté les différents projets et « défendu » le schème participatif avec beaucoup d'enthousiasme et de persévérance.

Rémi Barbier souligne à cet égard tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec C. Bedu, à explorer en sa compagnie la délibération au concret, à mener ce beau projet que fut *Dem'eau*, à en surmonter les aléas et les déconvenues, à rire parfois de celles-ci après en avoir été ébranlés et à pratiquer ainsi une sorte d'humour de la recherche, pour faire écho à l'humour de la vérité d'I. Stengers. R. Barbier a également eu la tâche gratifiante d'accompagner les enthousiasmes et les paris de C. Bedu, notamment lorsqu'elle a entrepris de mener cette analyse systématique des éléments de l'avis citoyen, qui s'est révélée *a posteriori* si riche d'enseignements et de développements méthodologiques. Il souligne enfin que C. Bedu a su échapper au piège de la thèse compilation : elle a en effet accepté de mettre de côté tout ce qui, terrain rédigé ou bibliographie commentée, ne trouvait pas sa place dans le propos qui s'élaborait progressivement.

Pour terminer, Rémi Barbier évoque leur perplexité commune au terme de tout ce processus sur cet étrange objet démocratique que sont les jurys / ateliers citoyens. Cette perplexité ne porte évidemment ni sur leur faisabilité, la thèse apporte à cet égard des éléments intéressants sur l'outillage méthodologique des procédures mini-public, ni sur le fait qu'ils puissent peser conjoncturellement sur telle ou telle décision. Cette perplexité a trait à leur légitimité démocratique, et R. Barbier la formule en ces termes : en quoi s'agit-il d'un réel renouvellement du mode de production de la volonté générale, et donc en quoi un citoyen ordinaire devrait-il se sentir engagé par les recommandations issues d'un tel jury, comme il l'est par exemple par les résultats d'une élection ? Il rappelle que cette perplexité est née de l'enquête sur le jury de St-Brieuc, et qu'elle s'est précisée et renforcée au cours du projet *Dem'eau* avec l'observation puis l'analyse de la trajectoire des composantes de l'avis final. En définitive, si, comme le laissent entendre certains entretiens d'évaluation, la valeur de l'avis tient, pour ses auteurs, au fait que chacun d'eux y reconnaît sa « prise », prise parfois débattue mais plus fréquemment concédée ou glissée, en quoi un tel produit si intimement lié aux caractéristiques d'un groupe réuni par le hasard du tirage au sort pourrait-il engager l'avenir collectif ? Telle est pour R. Barbier une des questions essentielles que soulève la thèse, et qui méritera naturellement d'être reprise dans les publications qui seront issues de ce travail de grande qualité.

En position de premier rapporteur, **Jodelle Zetlaoui-Léger** tient d'abord à faire état de sa grande satisfaction de voir la candidate soutenir sa thèse dans des délais très raisonnables. Elle l'avait rencontrée pour la première fois quatre ans plus tôt, engagée dans une difficile recherche d'une structure d'encadrement scientifique et d'un organisme professionnel intéressés par les questions de participation citoyenne dans un secteur de l'urbanisme opérationnel encore assez rétif à ce type de préoccupation. Sa satisfaction vient aussi de la qualité du travail aujourd'hui proposé qui témoigne d'une triple capacité de la candidate à mener à bien un protocole de recherche ambitieux, à s'intégrer dans une organisation administrative complexe et à articuler exigence scientifique et pratique opérationnelle.

La thèse se présente sous la forme d'un volume principal dense, riche notamment par la finesse de la restitution des différentes étapes de la démarche de recherche et de l'expérimentation engagée. Il est bien écrit, dans un style finalement assez alerte – on note

peu de coquilles et peu de maladroites hormis la répétition de la citation d'Howard Becker à quelques pages d'intervalle au début de la thèse –, et surtout bien structuré dans l'exposition, chaque développement se trouvant justifié par rapport à la logique démonstrative générale. L'état de l'art réalisé à propos des grandes thématiques abordées par les travaux sur la participation citoyenne de ces vingt dernières années en France, et à propos des travaux français et anglo-saxons sur les processus délibératifs, témoigne d'une assez bonne maîtrise de la bibliographie sur ces questions, et d'une faculté souvent rare chez les doctorants à mobiliser les acquis de recherches antérieures, en particulier de celles sur la délibération, dans une réflexion personnelle. Les citations d'auteurs, les références, ne sont pas gratuites mais viennent bien en soutien de la démonstration.

Par la posture que Clémence Bedu a adoptée dans cette recherche-intervention où elle était elle-même actrice d'une démarche qu'elle observait, par l'approche très méthodique adoptée dans l'analyse du dispositif et du corpus recueilli, par les interprétations proposées, elle apporte une contribution originale à ce domaine d'investigation.

Jodelle Zetlaoui-Léger soulève ensuite trois points qui selon elle, auraient mérité d'avantage d'éclaircissements ou d'approfondissement dans la thèse.

1. La notion de profane est convoquée tout au long de la thèse sans être suffisamment discutée. Dans quelle mesure, dans le contexte analysé, celui de la gestion d'un service urbain comme l'eau potable, cette expression couramment utilisée dans les travaux sur la démocratie technique a-t-elle sa pertinence, trouve-t-elle ses limites ? Il aurait été sans doute intéressant de s'arrêter à un moment de la thèse sur les représentations qu'ont élus, gestionnaires et techniciens, des « savoirs citoyens » dans ce domaine. La candidate aurait du coup été certainement conduite à écrire le terme « profane » entre guillemets, ce qu'elle fait d'ailleurs par intermittence, ce qui témoigne bien d'un certain malaise vis-à-vis de cette expression.

2. Le deuxième point concerne la façon dont est abordée la question de la participation citoyenne et le rapport des acteurs concernés à cette expression polysémique. Si la construction générale de la thèse conduit à ce que les notions de participation et de délibération ne soient pas définies dès l'introduction, il aurait été important de bien expliciter en amont la différence entre ces deux dimensions, leurs relations mutuelles, leurs espaces d'intersections, en tout cas davantage que ce qui nous est proposé assez confusément dans la note au bas de la page 19. Par ailleurs, si la candidate rend compte de manière érudite et convaincante des différentes approches théoriques et pratiques des dispositifs délibératifs, c'est moins le cas sur le volet participatif. Les définitions qu'elle attribue aux différents niveaux d'implication citoyenne restent un peu trop implicites ; l'auteur renvoie directement aux travaux des « sociologues de la participation » sur cette question, mais par là même, se prive de disposer d'indicateurs qui auraient permis d'évaluer les niveaux d'ambitions des élus et des gestionnaires à ce sujet. Le dispositif expérimenté aurait ainsi pu servir d'« analyseur » de la posture de ces acteurs vis-à-vis d'une gestion plus démocratique de l'eau. Ce travail d'évaluation aurait également permis d'éclaircir les termes du débat à propos du statut de l'expérimentation et des suites qui pourraient lui être données.

Enfin, le sens attribué à la notion de concertation dans les quelques lignes qui lui sont consacrées n'est pas tout à fait exact et entretient une certaine confusion avec celle de consultation. Le graphique de la page 65 induit aussi en erreur puisqu'il donne le sentiment que la Loi d'Orientation Foncière de 1967 aurait institutionnalisé la concertation citoyenne

alors que celle-ci renvoie alors à une pratique de la concertation entre représentants des sphères politiques, technico-administratives et économiques.

3. Le troisième point concerne la portée de l'expérience *Dem'eau* et le type de réflexion qu'il faudrait davantage développer dans l'étude des dispositifs délibératifs ouverts aux citoyens. Cette critique ne s'adresse pas à la candidate personnellement, mais, selon Zetlaoui-Léger, on retrouve dans la thèse un problème qui se pose de façon assez récurrente dans les travaux qui s'intéressent depuis quelques années aux procédures « mini-publics » ; ces derniers ne questionnent pas suffisamment le rôle de tels dispositifs dans les processus de définition de l'action publique dans lesquels ils s'inscrivent.

Si l'enjeu plus global dans laquelle l'expérience *Dem'eau* s'est déployée était la mise en place d'un changement profond dans le management d'un service, comment devait se structurer ce processus de changement et quel rôle devait y tenir cette procédure ? Cette question n'est pas véritablement posée ni renseignée. Autrement dit, si on cherche aujourd'hui à travailler sur la démocratisation de l'action publique, ne faut-il pas aller au-delà d'une focalisation sur le fonctionnement de tel ou tel type de procédure – entreprise nécessaire, riche d'enseignements mais pas suffisante - pour penser plus largement en termes de processus ? Les dispositifs « mini-publics » ou autres jurys citoyens ne sont que des outils, intervenant ponctuellement dans des dynamiques de projet beaucoup plus larges. Penser en termes de processus pose aussi la question de l'adéquation entre un dispositif et les objectifs visés selon les temporalités d'une action.

C'est sur ce recul critique de la portée de la procédure dans un processus de changement organisationnel ambitieux que le travail aurait mérité d'être plus réflexif encore, car il est probable que ce soit finalement cette question qui se jouait derrière la remarque persistante mais juste formulée par la candidate tout au long de sa thèse à propos « d'une absence de clarté de la commande initiale ».

Après avoir rappelé les suites données au projet *Dem'eau*, C. Bedu revient sur la façon dont les collectivités territoriales se saisissent de ce type de procédure participative. S'appuyant sur l'exemple de l'atelier citoyen sur l'égalité homme-femme mis en place par le Conseil Général du Val-de-Marne, elle estime que l'hypothèse du recours à la consultation citoyenne comme piège pour la (co)décision pourrait être atténuée par l'engagement de quelques acteurs relais au sein de la structure et plus généralement par la conversion identitaire au schème participatif au sein des services techniques des collectivités territoriales.

Deuxième rapporteur, **Philippe Hamman** prend la parole pour exprimer son plaisir à voir arriver en soutenance la thèse de Clémence Bedu, et la félicite pour son travail. Celui-ci recouvre pleinement les attendus d'une thèse de grande qualité. Sur la forme, la présentation d'ensemble est véritablement très soignée, associée à un style d'écriture fluide, mis au service d'une explication méthodique des thématiques et enjeux abordés. Le travail est solidement charpenté, avec une structure très lisible, organisée en six chapitres, équilibrés, qui correspondent au cheminement de la recherche entreprise. À chaque fois, les développements sont fouillés, l'analyse est bien menée, s'appuyant sur une réelle attention au croisement des sources disponibles et sur la mobilisation pertinente de modes de visualisation des enjeux abordés (entretiens, retranscriptions vidéo, photos, tableaux et schémas proposés... une vraie imagination sociologique donc, et une analyse systématique des énoncés qui sonnait comme un défi... relevé). La maîtrise du raisonnement et de la construction démonstrative est avérée,

tout au long de la thèse, qui se fonde sur un véritable objet empirique, source de réflexions et de montées en généralité.

C'est avec raison que Clémence Bedu s'est fixée pour objectif de prioriser des « angles morts » des recherches antérieures, à savoir s'attacher à une approche à la fois processuelle et « totale », attentive aux épreuves de concrétisation des dispositifs de participation lancés par une collectivité territoriale, et cela en se situant dans une sociologie pragmatique. Tout au long des chapitres, et que ce soit dans sa dimension de « première main », quant aux références bibliographiques mobilisées et dans ses élaborations analytiques, la recherche est bien maîtrisée et appropriée par C. Bedu ; en particulier, la conclusion qu'elle propose le traduit une nouvelle fois, sachant qu'il n'est jamais aisé de se dégager un peu d'un écrit que l'on vient juste de produire.

La richesse de cette thèse ouvre de ce fait de nombreuses pistes d'échanges possibles, parmi lesquelles le rapporteur en a retenu quelques unes pour engager la discussion lors de la soutenance.

Un premier enjeu est celui de la restitution de l'épaisseur du social des processus que décrit puis analyse Clémence Bedu autour du dispositif *Dem'eau*. L'auteure nous fournit des informations par rapport au profil sociologique des agents de Nantes Métropole ayant participé à l'une des expériences et à celui des panélistes de *Dem'eau* (notamment lorsqu'il est question de l'élaboration du panel). Peut-être aurait-elle pu aller plus loin dans la mise en rapport des propriétés sociales des participants et de la part prise par ces derniers dans le dispositif, voire dans l'élaboration processuelle de l'avis final. En interrogeant des panélistes sur cet aspect sociographique également, on pourrait imaginer restituer plus avant des trajectoires biographiques ou des récits de vie, en regard des trajectoires procédurales et du récit du dispositif sur lesquels la thèse se concentre.

Corrélativement, et en regard des énoncés et arguments, les acteurs en eux-mêmes auraient peut-être pu faire l'objet d'une analyse un peu plus fouillée sociologiquement, car, C. Bedu l'écrit en conclusion (p. 542), ce sont des « individus aux ressources et intérêts divers ». Les figures et les scènes d'acteurs intermédiaires sont en effet nombreuses dans le cas considéré. Par exemple, les animateurs des dispositifs participatifs occupent une place d'importance, qui ressort bien de la thèse. Une typologie de ces derniers pourrait être proposée. La question de savoir qui sont ces animateurs, comment ils sont choisis (et pas seulement comment on choisit les panélistes), s'il y a des concurrences entre des bureaux d'études, associations, etc., susceptibles d'intervenir, est donc importante, et n'a pas échappé à la candidate, qui évoque l'enjeu du profil du prestataire (p. 369, p. 498...) et l'aborde quant à la perception *ex post* par les panélistes : p. 495 sq., et dans les recommandations finales, en suggérant de privilégier une animation à deux intervenants (p. 539). Rassembler les apports relatifs à cette question serait intéressant. On pourrait aussi penser aux élus. Le cas étudié est riche de sens, au demeurant, car il évite de raisonner « en bloc », vu le double pilotage (conflictuel ?) entre deux vice-présidents de la Communauté urbaine ; il n'y a donc pas lieu d'omettre la configuration politique locale.

Cette interrogation des acteurs intermédiaires rejoint la problématique de la recherche-intervention. Sur ce point, il faut insister sur les grands mérites de la candidate, car on sait que les thèses financées sur contrat sont tributaires d'un certain nombre de contraintes qui ne les rendent pas aisées et imposent de tenir des délais à la fois réduits et flexibles, pas toujours maîtrisables en tout cas. Cela donne aussi envie d'en savoir parfois un peu plus : quelle est la

position/posture de la doctorante (a) au sein de Nantes Métropole, (b) dans le projet de dispositif participatif (et ce au fil du temps : elle devient chef de projet en mai 2008 [p. 104]), (c) dans le déroulement concret des opérations *Dem'eau* (comme les trois week-ends étudiés), vis-à-vis des différents acteurs (animateurs et panélistes en particulier). Qu'est-il attendu d'elle à chaque fois et par qui ?, etc.

Dans le même sens, un prolongement possible au beau travail de C. Bedu pourrait focaliser davantage sur la constitution d'un marché économique et d'un marché professionnel de la démocratie participative (voire du développement durable urbain ?) – nationalement et localement, avec une diversité de « métiers » qui émergent. C'est là une façon de revenir sur la question – soulevée par la candidate – des « professionnels de la participation », en termes de capacité d'expertise et de reconnaissance (où l'on retrouve les questionnements des panélistes sur eux-mêmes...).

Enfin, on ne saurait tout à fait éluder la question de la portée de l'exemple si finement analysé pour la connaissance scientifique en général, et notamment celui d'autres (grandes ?) villes et agglomérations françaises. C'est la problématique de la comparaison et de la comparabilité qui est ainsi posée, par rapport à la rigueur et à la capacité de mobilisation d'outils micro-sociologiques grâce au choix monographique. On ne peut bien sûr attendre d'une thèse la précision ici rendue et une multiplicité de terrains, c'est évident. On pourrait simplement attendre quelques précisions sur le rapport entre le cas de Saint-Brieuc et celui de Nantes Métropole, tous deux considérés – diversement – dans la thèse.

Au final, la thèse présentée par Clémence Bedu montre de réelles qualités et un indéniable travail, qui est bien celui de la recherche empirique conjuguée à la réflexion théorique que l'on attend d'une thèse de haut niveau, en même temps qu'une approche ouverte et rigoureuse. Le sujet est d'autant plus intéressant qu'il débusque des entrées souvent peu vues jusque là pour avancer dans la compréhension des processus délibératifs et, plus largement, de la fabrique de la ville en train de se faire. Car, à travers l'analyse du projet *Dem'eau*, ce sont rien moins que quelques grands enjeux des sciences sociales appliquées au fait urbain et aux urbanités qui sont questionnés de façon souvent originale : la « politique de la ville » comme action publique transversale (économique et sociale) confrontée aujourd'hui à une autre lecture « décloisonnée » des politiques territoriales, celle mobilisant le répertoire du développement durable urbain, notamment à l'intersection de l'économique et de l'environnemental cette fois. D'où la question de ce qui fait lieu et lien : la démocratie locale est convoquée à cette place de fil rouge, avec ses déclinaisons en termes de gouvernance et de participation citoyenne. Sur ces objets et bien d'autres, la candidate apporte sa pierre. Le travail proposé, réalisé dans les temps désormais recommandés pour une thèse en sciences sociales, est assurément de réelle portée, et l'on ne peut qu'inviter C. Bedu à envisager rapidement des publications sous forme d'ouvrage ou d'articles, pour permettre une diffusion élargie, dont la pertinence a été confortée au cours de la discussion en soutenance.

Michel Callon prend ensuite la parole. Il souligne pour commencer les qualités du travail présenté par Clémence Bedu. Le sujet traité est pertinent sur le plan scientifique car il place au centre de la réflexion des questions importantes et jusqu'ici peu étudiées comme celle de l'analyse détaillée des processus de délibération au sein des « mini-publics ». Il l'est également sur le plan pratique puisque les interrogations auxquelles Clémence Bedu s'efforce de répondre (élaboration et prise en compte de la demande, représentativité des membres du panel, degré d'inclusion des différents points de vue, manipulations possibles par certains acteurs, originalité des recommandations, etc.) correspondent à des problèmes rencontrés par

tous ceux qui expérimentent des dispositifs participatifs. Le terrain étudié est bien adapté à l'exploration de ces questions. L'analyse de la littérature sur des sujets aussi complexes et fréquemment explorés que la théorie de l'argumentation ou de la délibération est conduite de manière très satisfaisante ; elle est bien intégrée à la thèse et aux questions qu'elle pose. Clémence Bedu démontre par ailleurs une grande aisance dans la mise en œuvre des différentes méthodes, quantitatives et qualitatives, qu'elle mobilise avec à-propos. Michel Callon ajoute que Clémence Bedu a su garder une grande distance critique et une parfaite neutralité émotionnelle, ce qui lui a permis de ne jamais céder à la tentation de la dénonciation (de la bureaucratie, du rôle des groupes de pression, ...), malgré les nombreux obstacles que certains acteurs plaçaient sur son chemin. La conclusion générale expose très clairement les résultats de la thèse et se clôt sur des recommandations convaincantes.

Pour Michel Callon, la rigueur avec laquelle le travail a été conduit explique la qualité des apports de la thèse. Il en cite trois :

- Le premier apport est selon lui l'instrument très original et très pertinent élaboré par Clémence Bedu pour suivre la carrière des énoncés au cours de la délibération, entendue comme un processus de modalisations, de tris et d'assemblages d'énoncés. Selon Michel Callon cette méthode mérite d'être enrichie et il serait bon qu'elle soit appliquée et testée sur d'autres cas.
- La notion de *prise*, dont Francis Chateauraynaud a en particulier montré la pertinence, est bien retravaillée par Clémence Bedu. Elle constitue un second apport conceptuel et analytique qui permet de suivre les mécanismes par lesquels les acteurs parviennent à insérer leurs points de vue et leurs convictions (c'est-à-dire à prendre la parole) dans les discussions auxquelles on leur demande de participer tout en se mettant en position d'intervenir sur des thématiques plus générales qui au départ ne les concernaient pas nécessairement. Cette notion, poursuit Michel Callon, permet en outre de comprendre les variations de la charge émotionnel et morale des participants, dont le niveau, le contenu et l'intensité dépendent précisément des possibilités et des modalités des *prises* de parole.
- La thèse, et c'est son troisième apport aux yeux de Michel Callon, met en évidence l'importance des dispositifs matériels ainsi que des techniques d'animation et de visualisation pour faciliter l'inclusion des membres et optimiser leurs conditions d'écoute, d'engagement et d'implication dans les délibérations.

Michel Callon pose ensuite quelques questions que la lecture de la thèse lui a suggérées. La première question concerne les rapports complexes entre démocratie technique et démocratie participative. Il rappelle qu'un des objectifs du travail de Clémence Bedu était de vérifier que des outils d'analyses forgés pour les situations de controverses pouvaient être utilisés en l'absence de controverses. Michel Callon, qui a le sentiment que cette transposition n'est pas évidente, souhaiterait connaître les conclusions de Clémence Bedu qui n'apparaissent pas toujours clairement dans son travail. La deuxième interrogation mentionnée par Michel Callon concerne l'analyse de la délibération qui est proposée par Clémence Bedu et qui, selon lui, porte essentiellement sur les énoncés et très peu sur l'argumentation proprement dite. Il demande à Clémence Bedu si la force des arguments n'est pas liée, comme l'ont montré Boltanski et Thévenot, aux caractéristiques de ce mini-public et aux contraintes de justification qui pèsent sur lui. Michel Callon termine son intervention en évoquant un troisième ensemble de questions qui tournent autour du choix des dispositifs participatifs eux-mêmes dont la pertinence pourrait dépendre du type de problèmes ou « d'issues » qui sont

soumis à la délibération. L'atelier citoyen, come dispositif singulier, est-il approprié à la mise en débat de la gestion de l'eau potable ? Ne pourrait-on pas imaginer que les OGM, les déchets nucléaires, le réchauffement climatiques et l'eau potable, du fait de la spécificité des problèmes techniques, politiques et éthiques qu'ils posent, justifient la mise en place de procédures de consultation différentes ?

Directeur de la mission Dialogue citoyen à Nantes Métropole et membre invité dans le jury, P. Cloutour prend ensuite la parole. Il résume ainsi son rôle dans Dem'eau : acteur facilitateur, conseiller et accompagnateur. Il revient d'abord sur sa surprise lorsqu'il a découvert ce projet qui impliquait la présence d'une doctorante en sociologie au sein d'une direction technique. Il souligne ensuite d'emblée que le simple fait d'avoir permis la tenue d'un atelier citoyen après 18 mois d'investigation et d'immersion dans la citadelle technique fut une performance. Pour lui, la thèse se traduit par quatre apports essentiels : elle rend compte du flou, des incertitudes, des hésitations, des attermolements de la commande initiale de la collectivité ; elle rend compte de la préparation et du déroulement de l'atelier ; à travers l'évaluation, elle permet de comprendre l'effet de l'atelier auprès des citoyens concernés ; la conclusion sur la portée de l'avis est un apport important pour l'institution.

Pour P. Cloutour, la thèse aurait peut-être pu être plus précise sur le contexte politico-institutionnel dans lequel la recherche action s'est déroulée. Ainsi, la Direction de l'eau au sein de laquelle cette démarche s'est déroulée est une direction assez particulière, avec une longue histoire locale. La thèse aurait gagné à spécifier le positionnement de cette Direction au sein de l'institution, et à montrer que c'est son relatif « isolement » comme citadelle technique, au demeurant choisi et cultivé, qui a limité l'impact de l'atelier citoyen au sein de l'institution. P. Cloutour rappelle également que l'aventure Dem'eau se déroula à cheval sur deux mandats : jusqu'en 2007, Nantes Métropole n'avait pas compétence pour entamer le dialogue citoyen, en-dehors des procédures réglementaires ; Dem'eau a donc transgressé les règles, et P. Cloutour s'en félicite, même si le prix à payer fut d'en faire une aventure très isolée. Ce n'est qu'à partir de 2008 que la donne a changé avec la création d'une délégation « Proximité, relations avec les usagers, dialogue citoyen » confiée à un nouveau Maire Vice Président, Fabrice Roussel, création doublée d'une nouvelle mission dans les services. De ce fait, les attermolements et incertitudes évoqués et analysés par Clémence s'expliquent beaucoup par l'absence de doctrine au sein de l'institution lors du premier mandat. P. Cloutour indique ensuite qu'il aurait aimé avoir des analyses plus approfondies sur l'expérience vécue par les trois citoyens précaires membres du jury, ainsi que sur les « associations nantaises décevantes » (p.155). Enfin, reprenant le bilan écrit qu'il avait rédigé à l'issue de l'atelier, P. Cloutour mentionne l'importance de cette expérience qui l'a plongé dans la démarche participative mini-public, et lui a permis d'en mesurer l'intérêt et les limites. Il souligne que la mise en œuvre de deux nouveaux ateliers, sur les déplacements d'une part, sur le Plan Climat d'autre part, a été largement inspirée et éclairée par Dem'eau. Il conclut en remerciant Clémence Bedu et Rémi Barbier pour avoir initié et mis en œuvre cette belle expérience qu'il a eu beaucoup de plaisir à vivre avec eux et les membres de la Direction de l'eau présents dans l'assistance.

En réponse aux remarques de Paul Cloutour, Clémence Bedu souligne qu'une certaine partie du matériau (notamment le journal de bord) ne pouvait être traitée « à chaud » et mérite de constituer prochainement un article à part entière. Elle souligne également que certaines actions ou responsabilités lors des accélérations ou décélérations étaient difficilement imputables, étant donné la subjectivité qu'induit la posture de recherche-intervention. Elle communique par ailleurs nourrir un doute sérieux sur la volonté des élus commanditaires à

prendre au sérieux le schème participatif et notamment les procédures de type « mini public », qui ne sont jamais mutualisées et restent tributaires de ce que les commanditaires « veulent bien en faire ».

Clémence Bedu apporte quelques précisions concernant les trajectoires socio-biographiques des citoyens en situation précaire dans l'atelier citoyen *Dem'eau*, afin de nuancer l'hypothèse d'un « cens caché » de la participation. Elle reconnaît volontiers que de façon générale, les trajectoires sociales, biographiques et professionnelles des acteurs investis dans les différentes phases du projet *Dem'eau* auraient gagnées à être traitées plus finement, tout en constituant un autre sujet d'analyse à part entière. Au niveau des acteurs associatifs, elle s'appuie sur le cas d'un membre associatif interviewé lors du projet *Dem'eau* et engagé dans l'expérience de l'atelier pour apporter un élément de réponse précis sur la problématique de l'emparement des différents acteurs dans une innovation sociale et organisationnelle.

Le président du jury et troisième rapporteur, **Loïc Blondiaux** souligne à son tour l'intérêt et le plaisir qu'il a eu à lire une thèse qui, derrière un titre inutilement complexe et « codé », révèle les qualités d'une chercheuse, opiniâtre, rigoureuse et imaginative. La thèse vaut d'abord par les questions qu'elle soulève et qui portent sur trois points encore négligés par la littérature disponible aujourd'hui en science politique et en sociologie sur les dispositifs participatifs : 1/ Comment naissent les expériences participatives ? Comment et au travers de quelles médiations les dispositifs participatifs sont-ils introduits dans les organisations concernées ? Quels sont les effets de ce contexte de réception sur le déroulement de l'expérience ? 2/ Quel sens peut avoir la mise en place d'un dispositif de participation impliquant des citoyens ordinaires hors de tout contexte de controverse, comme cela est aujourd'hui souvent le cas ? 3/ Comment s'élabore, dans une procédure telle qu'un jury citoyen, le produit final de la délibération ? Quels arguments ont été retenus dans l'avis final et pourquoi ? Autour de ces questions, Clémence Bedu s'est donnée les moyens de mener une enquête de terrain approfondie qui lui a permis de suivre l'expérience du jury de citoyens nantais depuis ses origines jusqu'à la restitution de l'avis final. Placée en position d'observation participante ou de chercheuse « embarquée » selon ses propres termes, elle a été associée de très près à la mise en œuvre du dispositif. Cette position privilégiée lui a permis en particulier de saisir les tensions générées par l'introduction de ce nouvel instrument au sein des services gestionnaires de l'eau. L'enquête repose sur des matériaux issus de méthodologies variées - notations ethnographiques, entretiens, analyse argumentative – tout en se rapprochant d'une démarche quasi-expérimentale dans la mesure où le rôle de la candidate dans la conception et l'organisation du dispositif a été central. Se réclamant d'une sociologie pragmatique de la délibération, influencée notamment par les travaux de Chateauraynaud ou d'Urfalino, la thèse cherche par ailleurs à donner sens à l'ensemble de ce matériau en discutant de manière informée la littérature existante sur la délibération. Si l'on excepte un curieux contre-sens sur les philosophies de Rawls et d'Habermas (p.218), la maîtrise des enjeux théoriques de son objet est manifeste.

Loïc Blondiaux tient ensuite à préciser ce que sont selon lui les apports principaux de la thèse. Sur les raisons du recours à un dispositif participatif tel que le jury citoyen dans l'action publique d'une collectivité locale telle que Nantes Métropole, la thèse de Clémence Bedu apporte un certain nombre d'éclairages très intéressants. L'accent est mis à la fois sur différents facteurs explicatifs internes à la collectivité (l'introduction de nouvelles méthodes de gestion au sein de la collectivité, la concurrence entre les services, les effets de « path dependency » liés à des choix antérieurs...) et sur le rôle d'agents extérieurs tels que les consultants et les chercheurs en sciences sociales impliqués dans l'expérience. Le récit montre

très bien comment le destin de l'expérience s'est joué autour d'une négociation préalable entre élus, techniciens et chercheurs-entrepreneurs sur la signification politique du dispositif. Une négociation en forme de « malentendu » ou de « quiproquo » qui explique tout à la fois la réussite de ce projet et ses limites. Au final si les chercheurs réussissent à convaincre de l'intérêt du recours à une telle procédure, les techniciens posent différentes contraintes qui en limitent singulièrement la portée politique.

C'est cependant sur la compréhension des effets de la situation délibérative que le travail de Clémence Bedu apporte les éléments les plus nouveaux et les plus convaincants. Là où les recherches existantes sur les effets de la délibération sur les participants et sur la décision politique ne proposent en général qu'une description très sommaire de la situation et de la dynamique des arguments, la thèse affine le questionnement en étendant le spectre des variables prises en compte. En partant des énoncés retenus dans l'avis final rendu par les citoyens, Clémence Bedu parvient à reconstituer finement la trajectoire de chaque argument pour en identifier l'origine et les épreuves de sélection. Elle met en évidence le poids respectif des éléments procéduraux (forme du débat, animation du débat...), des éléments contextuels (autorité de l'orateur, autorité de l'encadrement, lieu et source d'énonciation de la proposition, contexte de réception de la proposition...) et des éléments tenant aux relations entre les énonciateurs (possibilité de négocier son argument avec d'autres, affinités entre acteurs...). Elle analyse en particulier finement l'influence dans un tel cadre des modérateurs et des techniques d'animation de groupe. Au final cette analyse de discours originale et systématique permet de produire des résultats solides sur la construction de la décision dans un contexte de ce type (cf. notamment les schémas des p. 380 et 381). Un dernier point fort de cette recherche tient à ce qu'elle s'intéresse simultanément aux effets produits par la délibération sur les acteurs et au sens qu'ils donnent à la situation. En montrant la très forte réflexivité des citoyens impliqués dans l'expérience, en décrivant la « charge » morale et émotionnelle qui est la leur et les stratégies au travers desquelles ils cherchent à avoir une « prise » sur le dispositif, la thèse va bien au delà des travaux qui jusqu'ici se sont contentés de mesurer les effets de la délibération sur les connaissances ou les opinions des acteurs impliqués.

Loïc Blondiaux avoue ensuite être resté sur sa faim sur d'autres points de la démonstration et choisit d'interroger la candidate sur ces différents points

- L'analyse du contexte politique nantais reste inachevée. Le rôle joué en particulier par la présidence de la communauté urbaine dans la promotion de démarches participatives aurait peut-être mérité des éclairages supplémentaires.

- Le statut de la comparaison avec le jury de Saint Brieuc sur lequel a été mené un travail rétrospectif reste bâtarde. Dans quelle mesure, par exemple, le rôle du modérateur dans l'un et l'autre cas, a-t-il varié, expliquant les différences de déroulement ?

- Plus fondamentalement, il y a un refus d'entrer dans la biographie des acteurs. Leurs dispositions, l'inégalité de leurs ressources sociales ne sont-elles pas des variables pertinentes, notamment pour éclairer leur rôle dans la délibération ? Ce choix est-il tenable jusqu'au bout ?

- On aurait aimé, enfin, disposer de conclusions plus claires quant à la signification et à la portée politique d'un dispositif tel que les jurys citoyens. Le chapitre 6 de la thèse, consacré à l'évaluation de l'atelier citoyen, n'est pas à cet égard à la hauteur des enjeux. Dans quelle mesure et sous quelles conditions une telle procédure peut-elle constituer un élément de la

décision dans un système représentatif tel que le notre ? Les obstacles qui s'opposent à la reconnaissance de leur légitimité ne sont-ils pas tels qu'ils en interdisent l'institutionnalisation sous une autre forme que celle d'un élément d'accompagnement marginal d'un processus de décision qui reste dans ses fondements et ses modalités inchangé ?

A toutes les questions qui lui ont été posées, la candidate a répondu d'une manière longue, souvent précise, parfois plus approximative au fond mais en démontrant une réelle appétence pour la controverse scientifique. Les échanges avec le jury ont ainsi permis de compléter utilement la thèse. A l'issue de cette soutenance et après en avoir délibéré, le jury décerne à Clémence Bedu le titre de Docteur en sociologie, mention Sciences, techniques et sociétés de l'Université de Strasbourg - UNISTRA.

Le Président du jury

Loïc Blondiaux